

LEGENDE :

Ud

zone de constructions individuelles
à usage d'habitation

Ue

zone urbaine avec
assainissement individuel

AUa

Zone d'urbanisation future
à vocation d'habitat (court terme)

A

Zone agricole protégée

Aa

Secteur agricole avec protection
de paysage

N

Zone naturelle protégée

R

Emplacements réservés pour voirie et espaces publics

R3

Elargissement chemin des Trouillons

Commune

R12

Elargissement de la route des Pelissiers

Commune

Espace boisé classé

Servitude au titre de l'article L. 123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme :
tout programme de logement d'au moins 3 logements devra comporter
au moins 30% de logements conventionnés

Secteur inondable répertorié dans le
document synthétique communal
des risques (1996)

Limite d'application des marges de recul

6
25

Largeur de la plate-forme de la voie
Trouée (recul des constructions par
rapport à l'axe de la voie)

12.5
35 35
25 25

Autoroutes, RD, RN
Largeur de la plate-forme de la voie
Marges de recul par rapport à l'axe
Habitations
Autres constructions sauf exceptions ci-dessous
Exceptions figurant à l'art. L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

12.5
35 35
25 25

Autres Routes
Largeur de la plate-forme de la voie
Marges de recul par rapport à l'axe
Habitations
Autres constructions

Bâti repéré au titre de l'article L123-3-1
du Code de l'Urbanisme

COMMUNE DE

CHATUZANGE LE GOUBET

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de Zonage n° 5 : Papelissier (zoom)

Echelle: 1/2000

Prescription : le 05/02/2002 Arrêt : le 17/04/2012 Approbation : le 20/11/2012

Mise en compatibilité du PLU approuvée le 6 février 2014 Modifications n°2 et 3 du PLU approuvées
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 16 juin 2014 le 4 juin 2015
Modification n°1 du PLU approuvée le 20 juin 2014



Mise en compatibilité du PLU n°2 approuvée le 23 janvier 2018
Mise en compatibilité du PLU n°3 approuvée le 8 août 2018
Modification n°4 du PLU approuvée le 13 juin 2018, rectifiée le 26 septembre 2018

Date : Septembre 2018

